

Initiatives parlementaires

canadiennes, tandis que l'accueil fait aux marins marchands a trop souvent été discret. C'est du moins la perception qu'ils ont eue et le souvenir qu'ils en conservent.

Jusqu'à tout récemment, l'histoire de notre marine marchande était enveloppée d'un brouillard d'indifférence. Seule la persévérance d'une poignée d'anciens marins marchands a réussi à faire connaître cette histoire aux députés, aux médias et à la population.

L'histoire de notre marine marchande en temps de guerre est faite de bravoure, d'endurance et de succès. Oui, nos marins marchands ont tenu leurs promesses. Quelle a été l'importance de la marine marchande au cours de la Seconde Guerre mondiale? Était-elle, comme on le prétend et comme le député l'a mentionné, le quatrième élément des armes combattantes? Voici ce qu'en pensait le général Eisenhower:

Nous étions en 1944 et l'avance des alliés en direction de l'Allemagne était au point mort faute d'approvisionnements. Il fallait à tout prix que nos troupes canadiennes dégagent les approches du grand port d'Anvers. C'est ce qu'elles firent et, en novembre 1944, le Fort Cataract, navire de fabrication canadienne, fut l'objet d'un accueil enthousiaste. Le général Eisenhower a déclaré:

La fin du nazisme était manifeste quand le premier navire put franchir sain et sauf l'Escaut.

Éloge bien méritée, monsieur le Président. Les trois armes combattantes comptaient sur le courage et l'endurance de la marine marchande pour maintenir la liaison entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Nous n'avons pas oublié ces efforts.

En effet, depuis très longtemps, le Canada s'occupe de ses marins marchands. Par exemple, un programme d'allocation de guerre pour civils a été créé en 1962. Les marins marchands touchaient ainsi l'équivalent de l'allocation d'ancien combattant. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui nous demande de faire davantage, sans nier pour autant qu'il existe actuellement toute une gamme de programmes variés et généreux à l'intention de nos marins marchands.

J'ai appris que le Royaume-Uni ainsi que, plus récemment, les États-Unis et l'Australie ont accordé le statut d'anciens combattants aux marins de leur marine marchande. Les États-Unis ont déclaré que le service des marins de la marine marchande devait être considéré comme «service actif», ouvrant par conséquent droit aux prestations pour anciens combattants. L'Australie n'a pas

à proprement parler accordé le statut d'ancien combattant à ces marins, mais leur a assuré des services de soins de santé comparables à ceux offerts aux anciens combattants. Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je doute fort que ces trois pays aient fait plus que nous pour leurs marins de la marine marchande depuis la fin de la guerre. Il importe que la Chambre et la population canadienne le sachent: le Canada offre sans doute le programme d'avantages destinés aux anciens combattants le plus généreux du monde; qui plus est, la vaste majorité de ces avantages sont déjà accessibles à nos marins de la marine marchande et ce, depuis de nombreuses années.

Le député de Regina—Lumsden veut que le gouvernement traite les personnes qui ont servi dans la marine marchande exactement comme les anciens membres de la marine, de l'armée de terre et de l'aviation canadiennes. Il veut que les marins marchands portent le titre le plus honorifique qui soit, celui d'ancien combattant du Canada.

M. Benjamin: Bravo!

M. Richardson: Cependant, le titre de «marin marchand en temps de guerre» est également un titre très honorifique qui ne se mérite qu'au prix de grands sacrifices. Par conséquent, nous devons nous montrer absolument justes envers tous ces gens, sans semer la confusion en parlant de façon inadéquate ou insensible de ces deux titres tout aussi honorifiques l'un que l'autre. Nous devons réfléchir à tout cela.

Le ministre des Anciens combattants s'est intéressé de près à la question. Il a rencontré certains de ces marins ainsi que des représentants de leurs associations. Il a demandé aux dirigeants des organisations d'anciens combattants de se consulter avant de lui faire part de leurs opinions. Et ils l'ont fait. Le Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants a aussi présenté au ministre une série de recommandations.

Notre Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants a publié un rapport complet sur le sujet, y compris des recommandations. Le député de Regina—Lumsden fait partie de ce comité, et je suis plutôt étonné qu'il ait décidé de faire bande à part en proposant sa propre motion.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire l'ignore peut-être, mais j'ai présenté mon projet de loi longtemps avant qu'un comité des anciens combattants ne présente son rapport.

M. Richardson: Comme d'habitude, c'est un commentaire insignifiant, monsieur le Président.